

COVID-19 – Conseils pour les travailleurs qui prodiguent des soins à domicile (pas des soins personnels)

Les travailleurs qui doivent entrer dans les domiciles de clients pour leur prodiguer des services, comme les travailleurs sociaux et les ouvriers qui offrent des services de réparations et de rénovations résidentielles ne devraient le faire que s'il s'agit de services essentiels ou urgents. Il faut poser des questions pour assurer sa sécurité. Il est recommandé d'appeler le client avant de se présenter pour connaître l'état de santé du client.

L'Agence de la santé publique du Canada surveille de près la situation relative à la COVID-19. Les Canadiens de 65 ans et plus, ceux dont le système immunitaire est affaibli et ceux qui souffrent de problèmes médicaux sous-jacents courent un risque accru de subir des conséquences graves. Il est important de se tenir au courant des derniers développements de la situation en visitant le www.qnb.ca/coronavirus.

Symptômes de la COVID-19

- Fièvre
- Toux
- Mal de gorge
- Mal de tête
- Écoulement nasal

Transmission

La transmission de personne à personne se fait principalement par le biais de gouttelettes de salive infectées ou en touchant une surface ou un objet contaminé par le virus et en se touchant ensuite les yeux, le nez ou la bouche.

Mesures de contrôle

- Si **vous** présentez des symptômes, restez à la maison et isolez-vous des autres le plus rapidement possible. Appelez TÉLÉSOINS-811.
- Avant de vous rendre chez un client, appelez pour vérifier si un membre de la maisonnée présente des symptômes de la COVID-19 ou a reçu la consigne de s'auto-isoler.
 - Si la réponse est **non** :
 - S'informer sur le travail qui doit être réalisé et obtenir les autres renseignements avant d'arriver au domicile afin de limiter les interactions.

- Si le client a indiqué que personne n'était malade, mais qu'à son arrivée le travailleur constate qu'un membre de la maisonnée tousse ou semble malade, il doit quitter le domicile et planifier réaliser les travaux plus tard, lorsque possible.
 - Garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants, si possible.
 - Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool avant et après la visite.
 - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains avant de les avoir lavées.
 - Éviter autant que possible de toucher les surfaces dans le domicile.
 - Les travailleurs sociaux qui doivent transporter un client dans leur véhicule doivent lui demander de s'asseoir sur la banquette arrière.
 - Nettoyer et désinfecter les outils et l'équipement entre deux clients.
 - En tant que travailleur essentiel sur le terrain, il est recommandé de maintenir une distance sanitaire avec les personnes âgées, les personnes immunodéficientes et les personnes atteintes de maladies chroniques qui affaiblissent leur système immunitaire.
- Si la réponse est **oui** :
- Réévaluer si le travail est essentiel ou urgent, demander conseil à son gestionnaire.
 - S'il faut se rendre au domicile, demander aux personnes malades ou en auto-isolement de demeurer dans leur chambre pendant la visite ou, si cela n'est pas possible, de porter un masque pendant la visite.
 - Lorsque possible, demander aux clients de s'assurer que les surfaces fréquemment touchées, comme les poignées de porte et l'espace où sera le travailleur, sont nettoyées et désinfectées avant son arrivée.
 - Garder une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les occupants, si possible.
 - Pendant les courtes périodes où il est impossible de pratiquer la distanciation physique dans les lieux publics, le port d'un masque non médical est une façon de protéger les personnes qui vous entourent.
 - Il n'a pas été prouvé que l'utilisation d'un masque non médical (p. ex. : masque fait de tissus) protège la personne qui le porte. Toutefois, porter un masque non médical ou se couvrir le visage d'une autre façon peut constituer une mesure de protection supplémentaire pour se protéger et protéger les gens qui nous entourent.
 - Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool avant et après la visite.
 - Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains avant de les avoir lavées.
 - Éviter autant que possible de toucher les surfaces dans le domicile.

- Pour les travailleurs sociaux, si un client malade doit être transféré de son domicile, éviter de le transporter dans son véhicule, appeler une ambulance pour le transport.
- Les plombiers qui effectuent des travaux qui pourraient causer des éclaboussures doivent porter des gants, un masque et des lunettes protectrices jetables. Il ne faut pas toucher ou manipuler les masques pendant leur utilisation. Après avoir jeté le masque, il faut suivre la procédure d'hygiène des mains à l'aide d'un désinfectant à base d'alcool.
- Nettoyer et désinfecter les outils et l'équipement entre deux clients.
- Surveiller l'apparition de symptômes de la maladie pendant 14 jours; si des symptômes se manifestent, s'isoler et téléphoner à Télé-Soins (811) pour obtenir des instructions supplémentaires.
- En tant que travailleur essentiel sur le terrain, il est recommandé de maintenir une distance sanitaire avec les personnes âgées, les personnes immunodéficientes et les personnes atteintes de maladies chroniques qui affaiblissent leur système immunitaire.